
Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie,
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

Lieu : UQAT, pavillon Amos, salle 5024
341, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2L8

Le 20 septembre 2016 à 13:00, étaient présents :

- Mme Judith Morin, Coordonnatrice en environnement, Camflot/Richmont Inc.
- Mme Véronique Mayer, Directrice Qualité, Eaux Vives Water Inc.
- Mme Jessica Morin, Environnement et développement durable, Canadian Malartic
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche
- M. Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj et membre administrateur du C.A. OBVAJ
- Mme Ghyslaine Dessureault, Consultante motoneige/pourvoirie, Tourisme Abitibi-Témiscamingue
- Mme Sylvie Morin, Technicienne agricole, Groupe Conseil Agricole du Québec
- Mme Laurence Dupuis (afin de représenter Mme Mélanie Falardeau), Directrice Service d'aménagement du territoire, MRC Abitibi
- Mme Isabelle Dufresne, Technicienne en environnement, Municipalité d'Amos
- Mme Carolane Langlois, Urbaniste, Municipalité de Senneterre-ville
- Mme Jocelyne Wheelhouse, Conseillère, Municipalité de la Motte
- M. Martin Bélanger, Biologiste service des inventaires et plans, direction de l'Abitibi-Témiscamingue, Ministère des Transports du Québec
- Mme Chantal Martel, Directrice adjointe, Municipalité de Taschereau
- Mme Jacinthe Pothier, Aménagiste, MRC Vallée-de-l'Or
- Mme Lucienne Anctil, Coordonnatrice en environnement, Hecla Québec
- M. Normand Grenier, Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC Abitibi-Ouest
- M. Sylvain Vachon, Président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue
- Mme Marie-Ève Strzelec, Agente de développement pour la municipalité de Berry
- M. Frédéric Bilodeau, Agent de planification, de programmation et de recherche / Santé environnementale, Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
- Mme Louise Sylvestre, Administratrice OBVAJ, secteur communautaire
- M. Luc Bossé, Administrateur OBVAJ, secteur économique

Étaient également présents :

- Geneviève Mongeau : Directrice générale *par intérim*, OBVAJ
- Kimberly Côté : Chargée de projet et Responsable aux relations avec les municipalités, OBVAJ

N'étaient pas présents :

- M. Abdelkabar Maqsoud, Professeur/chercheur, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- M. Ghislain Brunet, Conseiller, Municipalité de Macamic
- M. Serge Fortier, Conseiller, Ministère de la Sécurité publique

- M. Jean-François Doyon, Vice-Président environnement et développement durable, Agnico-Eagles Mines Limited
- M. François Gibeault, Directeur de l'urbanisme, Municipalité de Lebel-sur-Quévillon
- M. Rodrigue Ouellet, Ingénieur consultant, Golder Associates
- M. Patrick Garneau, Directeur général, Tembec
- Mme Nicole Damas, conseillère régionale en agroenvironnement, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Centre de service agricole
- M. Jonathan Gagnon, Biologiste, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Il a été procédé à l'examen des sujets suivants

1. Ouverture de la séance

Le mot de bienvenue est présenté par la coordonnatrice de la Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, Mme Geneviève Mongeau.

1.1 Lecture de l'ordre du jour

Mme Geneviève Mongeau procède à la lecture de l'ordre du jour et demande aux collaborateurs présents s'il y a des demandes d'ajouts aux variés. Aucune demande d'ajout n'est demandée.

1.2 Présentation du Plan d'action

Le Plan d'action découlant du Plan directeur de l'eau est présenté. Celui-ci comprend 5 grands enjeux, 9 orientations, 14 objectifs et 85 actions afin de mettre en œuvre le Plan directeur de l'eau. Les enjeux, orientations et les objectifs présentés découlent du travail de diagnostic des ressources hydriques du territoire. La finalité de la réunion est donc de prioriser les objectifs ce qui permettra à l'OBVAJ et à la TRGIEBV de concentrer ses efforts au niveau de l'élaboration de projets et de partenariats selon les objectifs qui seront votés comme étant prioritaires. La présentation des grands objectifs ainsi que des actions qui en découlent permettra également aux collaborateurs d'amorcer la réflexion et discuter des actions à mettre en place et à commencer l'élaboration de projets.

La phase de priorisation des objectifs du Plan d'action avait été évaluée sur 2 rencontres de 3 heures, portant chacune sur 7 des objectifs. Toutefois, lors de la première réunion, les discussions et les échanges ayant été nombreux, seuls 5 des objectifs ont été présentés. Il a été convenu avec les collaborateurs présents que la phase de priorisation se poursuivra à 3 réunions si besoin il y a.

1.3 Méthodologie et outil de priorisation

L'outil de priorisation est ensuite présenté aux collaborateurs. Celui-ci consiste en un tableau pondéré permettant de procéder à la priorisation des objectifs en intégrant des critères issus de trois grandes catégories, soit : les impacts environnementaux, les impacts économiques et la préoccupation par secteur d'activité. Cet outil permet de considérer la juste perception de chacun des acteurs dans un processus démocratique, permettant d'octroyer une cote finale issue de la moyenne de toutes les réponses, et ce, pour chacun des objectifs

afin de faciliter le processus, un questionnaire est distribué à tous les collaborateurs présents et les données sont recueillies sous forme de questions auxquelles ces derniers doivent répondre par un choix de réponse. La pondération est présentée par une échelle de 0 à 5, 0 étant *Nulle* et 5 étant *De première nécessité*. Les objectifs seront donc comptabilisés à la fin du processus et la priorité sera évaluée par les cotes les plus élevées.

3 Questions à développement sont ensuite posées dans le questionnaire, ceci afin de stimuler la réflexion et de débiter l'élaboration de projets concrets :

1) Pouvez-vous poser des actions concrètes concernant cette problématique?

2) Envisagez-vous des partenaires potentiels afin de réaliser la mise en œuvre de cet objectif?

3) Commentaires supplémentaires

2. Priorisation du Plan d'action du PDE

2.1 Objectif 1 : Mettre en œuvre une solution alternative aux systèmes autonomes d'assainissement des eaux usées.

Mme Kimberly Côté présente la problématique régionale de traitement des eaux usées des résidences isolées causée par la plaine argileuse et l'imperméabilité des sols sur une grande partie du territoire qui permet difficilement d'installer des systèmes de traitement qui sont efficaces. Les systèmes présentement certifiés ne sont pas applicables pour la région et peuvent causer des problématiques environnementales importantes, dont l'apport d'éléments nutritifs dans les plans d'eau, tel le phosphore, qui augmente le processus d'eutrophisation et l'apparition de cyanobactéries.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Les différentes étapes de mise en œuvre d'une solution alternative sont présentées :
 - (2008) Rapport sur le chantier spécifique en Abitibi-Témiscamingue (MDDELCC)
 - (Août 2013) Étude de faisabilité de la mise en place de systèmes décentralisés communautaires de traitement des eaux usées (OBVAJ)
 - (2014) Évaluation des charges de phosphore des résidences isolées - Diagnostics des bassins versants Abitibi, Harricana et Bell (OBVAJ)
 - (Novembre 2013 à aujourd'hui) Participation au comité d'assainissement décentralisé communautaire (Réseau environnement)
 - (Novembre 2014 à aujourd'hui) Participation au comité technique de travail de l'Abitibi-Témiscamingue pour la modification du Q-2, r.22 (MDDELCC)
 - (Juin 2016) Rédaction d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de Règlement modifiant le Q-2, r.22 (OBVAJ)
- 4 solutions ont été proposées en avril 2016 par le MDDELCC (phase 1)
- Le mémoire rédigé dans le cadre de la consultation publique sur le Projet de Règlement modifiant le Q-2, r.22 a permis d'analyser et de commenter les 4 solutions proposées du projet de Règlement. Conclusions de ce rapport : Les solutions peu adaptées à la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Les solutions 1 et 4 apparaissent comme très difficiles à mettre en application. Les solutions 3 et 4 se présentent comme intéressantes pour les résidences isolées saisonnières accessibles par voie routière et à proximité des centres urbains municipaux, mais impliquent des coûts financiers importants.
- En dernier point, les étapes à entreprendre pour la mise en œuvre d'une solution alternative ont été présentées :
 - 1) Poursuivre la participation aux comités régionaux et provinciaux;
 - 2) Attendre les solutions du MDDELCC pour la phase 2 de modification du Q-2, r. 22 (printemps 2017);
 - 3) Vulgarisation et transfert de connaissances aux acteurs du milieu (Mémoires);
 - 4) Encourager la mise en place d'un service de vidange des fosses septiques municipal ou supramunicipal;
 - 5) Soutenir et conseiller les acteurs du milieu.

En résumé :

- Les démarches sont en cours au niveau provincial.
- L'OBVAJ participe et suit de près le dossier.
- De nouvelles alternatives sont attendues pour le printemps 2017.

Les collaborateurs sont ensuite invités à remplir le questionnaire de priorisation concernant l'objectif 1, en considérant les démarches provinciales présentement en cours.

Interventions :

1— Question concernant la mise en place d'un service de vidange des fosses septiques par les municipalités. La question concerne la logistique possible mise en place par certaines municipalités ou MRC.

2— Question concernant la mise en place de réseau d'égout pour moins de 21 résidences ou moins. Est-ce qu'il est réaliste d'implanter un système de 21 résidences et moins? – Spécification concernant les difficultés d'admissibilité de ce système d'égout à des subventions ministérielle, donc coûteuses. Il serait peut-être intéressant de demander de modifier les critères de subventions au ministère.

3— Il est mentionné l'importance de trouver des leviers financiers pour subventionner les projets. Il est également mentionné que plusieurs municipalités sur le territoire ne sont pas encore conformes en ce qui a trait à la gestion des eaux usées captées par les systèmes d'égouts, alors que pour cette problématique, il est exigé que les propriétaires assument les coûts de manière intégrale.

2.2 Objectif 2 : Accompagner le développement agricole

Mme Geneviève Mongeau présente l'objectif du développement agricole afin de favoriser des pratiques agricoles optimales. Les terres argileuses de la région présentent des difficultés afin de cultiver le sol et permettre un drainage efficace des eaux. La faible perméabilité du sol rend difficile l'infiltration de l'eau et cause une problématique de ruissellement vers les cours d'eau. Des pratiques non adéquates favorisent entre autres l'apport d'éléments nutritifs dans les eaux, dont le phosphore; ce qui cause des problématiques de prolifération de cyanobactéries, de développement accéléré d'eutrophisation des plans d'eau ainsi que d'engendrer des risques de contamination des sources d'approvisionnement d'eau (ex : peut contaminer les puits résidentiels et les prises d'eau de surface). D'autres problématiques découlent de pratiques agricoles qui peuvent avoir des impacts considérables sur la ressource tels que l'érosion des terres.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Les actions à mettre en place ont été détaillées :
 - Réaliser un état de la situation sur les pratiques agricoles en collaboration avec divers acteurs, par exemple avec le GCA et le MAPAQ
 - Planifier le développement agricole à venir avec les acteurs locaux et les associations concernées à l'échelle du bassin versant
 - Mettre en place une campagne de sensibilisation et de formation auprès des producteurs agricoles en collaboration avec le MAPAQ et les divers conseillers de la région sur :
 - L'importance des bandes riveraines élargies
 - D'installer des systèmes de drainage là où nécessaire
 - Importance de traverses animales en respect des cours d'eau
 - Démontrer l'importance d'un travail effectué à l'échelle du bassin versant pour des résultats durables

Interventions :

1— Intervention provenant du Groupe-conseil agricole qui spécifie qu'une caractérisation de fumier est effectuée pour certains producteurs volontaires. Ceci équivaut à un long processus pour évaluer les teneurs de phosphore.

Certaines pratiques sont prescrites : culture intercalaire, engrais verts; échantillonnage des puits d'eau souterraine de producteurs agricole (la Motte, Malartic, sur bv Harricana)

2— Intervention qui porte sur la préoccupation des producteurs utilisant des OGM : transport aérien sur les terrains de cultivateurs biologiques. Il est mentionné que cette problématique doit avoir des effets sur la qualité de l'eau pour pouvoir être traitée avec la mise en œuvre du plan d'action. Aucun projet ne peut être implanté s'il n'est pas question de la gestion de l'eau. Toutefois, la problématique de transport de contaminants peut également affecter les plans d'eau.

7— Il est mentionné par un collaborateur que le projet de fondation de la faune du Québec possède un volet de financement portant sur les bandes riveraines en territoire agricole. Cette option de financement devra être analysée comme elle pourrait permettre de subventionner des projets.

2.3 Objectif 3 : Optimiser les réseaux de surveillance gouvernementaux à une gestion par bassin versant

Mme Geneviève Mongeau mentionne premièrement que peu de connaissances sont disponibles sur l'état des milieux aquatiques récepteurs et que même si diverses activités anthropiques potentiellement dommageables sont règlementées par différentes lois, elles ne sont pas gérées à l'échelle d'un bassin versant. Ce qui permet difficilement d'obtenir un portrait réel de la qualité de l'eau sur un territoire. Cet objectif présente l'importance de s'assurer d'obtenir des données sur la qualité et quantité d'eau ainsi que de trouver des procédures efficaces avec les acteurs d'un même bassin versant. L'échelle des bassins versants de niveau deux est donc suggérée.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Un projet pilote de table de concertation à l'échelle du bassin versant de la rivière Milky est proposé, comme ce bassin versant présente à la fois une forte concentration de population, des activités avec de fortes pressions de pollutions industrielles (sablière gravière, minière, municipales, etc.) ainsi que des usages récréotouristiques importants;
- Les sous-bassins versants qui subissent les plus fortes pressions de pollution municipale se situent à la tête de recharge des eaux, dont le bassin de la rivière Milky et le bassin versant de la rivière Bourlamaque;
- Ces sous-bassins versants se trouvent en amont du système hydrographique;
- Au niveau de l'activité minière, plusieurs entreprises d'exploitation et de traitement se retrouvent sur ce même bassin versant. Toutefois, les objectifs environnementaux de rejets (OER) encadrant cette industrie posent certaines problématiques telles : ils ne sont pas calculés pour l'ensemble de l'écosystème aquatique, mais uniquement à une distance limitée du point de rejet (la zone de mélange allouée à l'effluent), ne sont pas appliqués sur les explorations et la restauration de sites miniers; ils ne sont pas calculés à partir de critères ajustés au site; soit à partir des teneurs naturelles de fond, soit en élaborant des critères spécifiques de la qualité des eaux grâce à des tests de toxicités effectués avec l'eau du site et leur application n'est pas encore exigée et n'a pas de force de loi;
- Au niveau des suivis environnementaux industriels, Environnement Canada a instauré des Études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE). Les exigences actuelles définissent des seuils de concentration, mais ne prennent pas en compte les charges de polluants, c'est-à-dire les volumes rejetés. Les ÉSEE sont supposées déterminer si un effluent détermine un effet sur le milieu, mais seule la

zone de rejet est surveillée, pourtant, certaines substances comme les métaux peuvent parcourir de nombreux kilomètres. De plus, aucun suivi sur les sédiments n'est effectué;

- Au niveau des rejets industriels provenant des stations d'épuration municipales, 2 stations se trouvent sur le bassin versant de la rivière Milky. Problématiques d'épisodes de surverses et de débordements importants (plus de 200 surverses pour Amos et Val-d'Or par année). Augmentations de coliformes fécaux, de matières en suspensions, DBO5, de phosphore, de cuivre de plomb et de zinc, etc.;
- Il a été mentionné que l'OBVAJ travaille depuis 2012 à la mise en place d'un projet pilote sur touchant le territoire du bassin versant de la rivière Milky :

Ce qui a été réalisé :

- Un portrait de du territoire et des activités du sous-bassin versant;
 - Synthèse de la réglementation applicable;
 - La présentation de données sur une étude géo-environnementale présentant des résultats de suivis sur les métaux lourds (eaux souterraines et surface, sédiments);
 - Une étude de carence des suivis et de la réglementation;
 - Revue des effets potentiels des métaux lourds sur la santé et une application d'une gestion intégrée de l'eau (en cours).
- Les actions à mettre en place ont été détaillées :
 - Contexte particulier du sous-bassin versant de la rivière Milky : zone urbanisée et activité industrielle importante;
 - Mettre en place une **gestion par bassin versant** sur la zone spécifique de la rivière Milky;
 - Mettre en opération une table de concertation spécifique pour le sous-bassin versant de la rivière Milky et au niveau des acteurs concernés;
 - Développer des partenariats afin de mettre en place des suivis et de l'échantillonnage pour évaluer les **impacts réels sur le territoire hydrographique**;
 - Promouvoir l'analyse du projet de suivi pour le MDDELCC.

Interventions :

1— Une question a été posée concernant l'accès aux données provenant de l'industrie minière. Réponse : Diverses entreprises minières collaborent avec l'OBVAJ afin de partager les données. Nous percevons une grande ouverture de collaboration de manière générale avec les entreprises.

2— Une question est posée concernant l'accès aux données des entreprises minières via le MDDELCC. Réponse : L'obtention des données par les ministères constitue un long processus, toutefois, la mise en place d'une table de concertation spécifique au bassin versant de la rivière Milky permettrait de faciliter l'accès aux données par la collaboration des entreprises.

2.4 Objectif 4 : Surveiller la qualité de l'eau résidentielle

Mme Mongeau présente rapidement l'enjeu de la surveillance de la qualité de l'eau souterraine à des fins de consommation, car le projet d'analyse volontaire de l'analyse de la qualité de l'eau des puits domestiques a été présenté à la réunion de novembre 2016. Une partie importante de la population s'approvisionne en eau potable à partir de source d'eau souterraine et chaque année, 50 % des puits de surface et 20 % des puits artésiens vivent au moins un épisode de contamination bactérienne d'origine fécale. De plus, une contamination naturelle de certains métaux, provenant de la constitution du sol fortement minéralisé, est constatée à différents endroits du territoire depuis plusieurs décennies. Les effets de l'exposition aux métaux lourds provenant des eaux de consommation se présentent généralement à long terme et selon les conditions d'exposition.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Aucun règlement n'encadre le contrôle de la qualité de l'eau des puits domestiques et la responsabilité de la surveillance des sources d'eau potable résidentielles relève de la responsabilité du propriétaire selon l'article 3 du règlement sur la qualité de l'eau potable;
- Dans les faits : les citoyens ne sont pas bien informés de la problématique, la majorité des propriétaires de puits se fient au goût, à l'odeur et à la couleur de l'eau pour juger de sa qualité, les effets sur la santé sont perceptibles après 20 ou 30 années d'exposition pour certains métaux lourds, donc les propriétaires ne perçoivent pas les dangers associés et le prix des analyses est généralement élevé.
- Il a été mentionné les actions que l'OBVAJ a déjà réalisées concernant cet objectif :
 - Informer et sensibiliser la population (de manière continue)
 - Approcher des partenaires de mise en oeuvre (de manière continue)
 - Favoriser la réalisation d'analyses d'eau pour les résidences isolées
 - Alimenter les bases de données des partenaires (en cours)
- Les actions à mettre en place ont été détaillées :
 - Maintenir les partenariats avec les laboratoires afin de poursuivre le projet à long terme;
 - Évaluer la possibilité de transférer les connaissances acquises dans le cadre du PACES : formation pour les gestionnaires (municipalités, MRC et acteurs économiques);
 - Répertorier les besoins des partenaires (de manière continue)

Interventions :

1— Une question est posée à l'attention de la Direction de la Santé publique (DSP) à savoir si une autre étude a été effectuée concernant les zones de contamination à l'arsenic depuis l'étude des années « 70. Réponse : Ces études sont très coûteuses et il y a une faible mobilité de la contamination des eaux souterraines par les métaux, contrairement aux eaux de surface la mobilité est beaucoup plus lente. Le projet d'analyse volontaire en partenariat avec l'OBVAJ permet justement d'augmenter les données sur l'eau souterraine comme les clients, pour avoir droit à l'offre spéciale, doivent consentir au partage des résultats.

2— Mme Mongeau mentionne qu'à l'heure actuelle plus de 60 citoyens résidentiels ont participé au projet.

3— Il est mentionné que la Direction de la Santé publique avise chacun des clients qui subissent des contaminations et ils sont référés à des spécialistes en systèmes de traitement de l'eau.

4— Mme Mongeau mentionne que très peu de municipalités traitent les eaux pour le manganèse, paramètre qui est considéré comme un paramètre esthétique par le Règlement sur la qualité de l'eau potable, mais dont la littérature scientifique récente invoque des effets cognitifs et intellectuels importants sur le développement de l'enfant.

5— Question concernant le traitement de l'arsenic. Réponse : le système à utiliser est l'osmose inversée. Deux systèmes selon le nombre de litres à traiter sont disponibles (coût allant d'approximativement 1 000 \$ à 30 000 \$).

6— Question : Est-ce que les gens vont réellement appliquer les recommandations de la DSP? Réponse : impossible à savoir pour le moment. Il est ensuite suggéré par un collaborateur d'évaluer la possibilité d'effectuer un suivi à ce sujet.

7— Intervention d'un collaborateur qui suggère de mettre en place des actions au niveau du ministère de l'Éducation afin d'incorporer cette problématique à l'éducation. Il est alors spécifié par Mme Mongeau qu'une telle action pourrait être réalisable par un projet visant directement les écoles et commissions scolaires de la région.

La finalité de la TRGIEBV est de mettre en place des actions avec les collaborateurs à l'échelle régionale, c'est donc à la TRGIEBV de mettre en place un tel projet ou d'en assurer la réalisation.

8— Un collaborateur mentionne que si un puits est contaminé, cela doit être considéré comme un vice caché lors de la vente d'une résidence. Un second collaborateur propose de transférer l'information aux municipalités. Mme Mongeau propose de travailler à soutenir le fait que l'échantillonnage devrait être balisé par le gouvernement et d'en faire la promotion.

2.5 Objectif 5 : Exploiter un réseau d'observateurs sur le terrain

Mme Kimberly Côté mentionne que le territoire à couvrir par les 3 bassins versant de niveau un est de 42 381,78 km². Sur ce territoire, les programmes actuels d'acquisition de connaissances au Réseau de surveillance volontaire des lacs qui comprend seulement 13 lacs inscrits, ainsi que le Réseau-Rivière qui comprend 8 stations d'échantillonnage de rivières sur l'ensemble du territoire.

Points importants qui ont été mentionnés :

- Les paramètres d'analyse sont insuffisants afin d'obtenir un juste portrait de la santé des lacs et des rivières selon ces deux programmes;
- Les sites d'échantillonnage sont de loin non suffisants;
- Il a été mentionné les actions que l'OBVAJ a déjà réalisées concernant la promotion de cet objectif :
 - Projet de la Tournée des municipalités;
 - Formations « L'eau, chaque geste compte » :
 - Tournée des sites touristiques et lieux d'activités nautiques :
 - Présentation spécifique sur demande :
 - Diffusion de chroniques environnementales aux municipalités pour leur intégration dans les bulletins municipaux
- Les actions à mettre en place ont été détaillées :
 - Augmenter le nombre de lacs participant au RSVL;
 - Développement d'un réseau parallèle de surveillance des lacs sur le territoire de l'OBVAJ pour augmenter le nombre de données sur la qualité de l'eau;
 - Produire des infolettres trimestrielles sur l'actualité liées à l'eau, les projets au sein de l'OBVAJ ainsi que les dossiers en cours régionaux et provinciaux associés à l'eau pour les membres et acteurs de l'eau;
 - Élaborer un plan de financement récurrent;
 - Poursuivre la sensibilisation, l'éducation et la formation des citoyens et acteurs de l'eau;
 - Maintenir la publication de chroniques environnementales dans les bulletins municipaux des municipalités du territoire.

En résumé :

- Développer/améliorer les infrastructures permettant l'acquisition de données.

Interventions :

1— Il est demandé d'envoyer par courriel le lien du Réseau-Rivière comprenant les critères qui définissent la qualité de l'eau à tous les collaborateurs de la TRGIEBV.

2— Un collaborateur demande qui assume les frais pour les analyses du Réseau-Rivière et du RSVL. Réponse : les coûts des analyses du Réseau-Rivière sont pris en charge par le MDDELCC et un certain montant est accordé pour les déplacements attribués à l'échantillonnage des stations.

Pour ce qui est du RSVL, ce programme volontaire est donc assumé par l'acteur qui en fait la demande. Les coûts associés par station sont de 372 \$. L'OBVAJ a soutenu le paiement de différentes stations lorsqu'aucun acteur ne pouvait en assumer les coûts. L'OBVAJ est présentement à la recherche de bénévoles et de soutien financier pour prendre en charge 5 stations sur le territoire.

3— Un collaborateur demande pour quelle raison l'OBVAJ ne peut pas assumer à long terme les coûts reliés à ces 5 stations. Réponse : Les revenus desquels l'OBVAJ prenait les fonds afin de pallier aux stations qui n'étaient pas prises en charge provenaient du programme *Opération Bleu-Vert*. Toutefois, ce programme de soutien financier pour la sensibilisation et la mise en œuvre d'un montant considérable a été aboli partout au Québec depuis le 18 mars dernier. De plus, à partir de l'an 2017-2018, 10 % du financement de base servant à soutenir les OBV du Québec sera retiré. L'organisme ne pourra donc assumer les frais de ces stations à long terme.

4— Un collaborateur demande à savoir ce que veut dire de « développer un réseau parallèle de surveillance des lacs sur le territoire de l'OBVAJ pour augmenter le nombre de données sur la qualité de l'eau ». Réponse : une solution envisagée afin de pallier au manque de données sur la qualité de l'eau du territoire serait de mettre en place un réseau de surveillance en partenariat avec les acteurs locaux. Plusieurs OBV du Québec ont développé ce type d'initiative en partenariat avec des collaborateurs afin d'augmenter les données qui sont insuffisantes provenant de programmes ministériels.

5— Une question est posée concernant la municipalité d'Amos qui pense augmenter le nombre de lacs analysés sur son territoire. Réponse : Oui, il serait très pertinent d'évaluer avec l'OBVAJ la possibilité de mettre en place un réseau indépendant du RSVL qui compte pour le moment un nombre de lacs restreints au Québec.

6— Il est ensuite mentionné par un collaborateur l'importance de voir à obtenir des données sur la qualité de l'eau afin d'affirmer d'obtenir un juste portrait de la ressource sur le territoire.

7— Finalement, il est mentionné la réalité de la difficulté à mettre en place des règlements municipaux concernant une bonne gestion de la ressource et particulièrement à faire respecter ces règlements. Il est mentionné que miser seulement sur l'augmentation de la réglementation municipale n'est pas la solution.

Les discussions concernant les cinq premiers objectifs à prioriser ayant suscité l'intérêt des collaborateurs n'ont pas permis de respecter l'ordre du jour et il a été convenu avec les collaborateurs d'ajouter une troisième réunion de priorisation si la réunion du 27 octobre prochain ne permettait pas de présenter les neuf objectifs restants.

3. Présentation des modèles d'entente de bassin

Afin d'encourager le développement de projets permettant la mise en œuvre des objectifs du plan d'action, Mme Mongeau présente l'importance de l'utilisation d'entente de bassin. Celle-ci consiste en une entente morale et volontaire avec tout intervenant qui désire s'impliquer concrètement dans la réalisation d'actions ou d'un objectif du PDE (Plan d'action) et qui est un document public où sont consignés un ou des engagements envers des actions du plan d'action. L'utilisation de ce type de document permettra de préciser la mobilisation des acteurs et leur engagement sur un projet donné, de décrire : les coûts, le maître d'oeuvre et les partenaires engagés, la description du projet et les indicateurs, etc. Une entente de bassin est un contrat symbolique, mais qui permet de consolider plus concrètement l'engagement des acteurs du territoire (même si ne possède aucun poids légal). L'entente de bassin devra se solder en des résultats concrets et où l'OBVAJ s'engage, de par son mandat, à en effectuer le suivi et l'encadrement. L'utilisation de cet outil permettra d'augmenter la visibilité des acteurs s'impliquant dans la mise en oeuvre du plan d'action pour une meilleure gestion intégrée de la ressource.

À cette fin, deux documents sont présentés aux collaborateurs, soit une version longue ressemblant à un contrat légal et une version courte, sous un format moins formel. Les collaborateurs passent au vote afin de déterminer

quel modèle d'entente de bassin sera utilisé. Onze collaborateurs, soit la majorité, déterminent que l'utilisation de la version serait la plus efficace.

Levée de la réunion à 16 : 06.

Afin de poursuivre la priorisation du plan d'action, une deuxième réunion est prévue le jeudi 27 octobre 2016 à 13 : 00.

Lieu :

UQAT, pavillon Amos, salle 5024
341, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2L8

Nous vous incitons fortement à nous joindre afin de nous faire part de vos informations, suggestions ou commentaires sur les différents projets présentés, préoccupations, développement de projet ainsi que pour tout commentaire concernant la tenue des rencontres.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie grandement de votre précieuse collaboration,

Geneviève Mongeau,

Directrice générale *par intérim*

genevieve.mongeau@obvaj.org

Kimberly Côté

Chargée de projet et secrétaire TRGIEBV

kimberly.cote@obvaj.org